

Paris, le 13 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un marché pour faire connaître l'Agence Erasmus + Education & Formation... loin des territoires !

Les Régions ont pris connaissance le 8 octobre d'un nouveau marché de l'Agence Erasmus + Education & Formation, relatif à l'installation d'« ateliers » (ex-bureaux territoriaux), ayant vocation à promouvoir le programme dans les territoires... mais pas sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la Bretagne, la Corse, le Grand-Est, l'Île-de-France, Mayotte, la Normandie ou l'Occitanie sont exclus à ce stade de ce déploiement, pour des raisons budgétaires...

Alors que ce point a également été demandé à plusieurs reprises par les Régions de France lors d'échanges avec l'Agence, le marché ne prévoit aucune coordination sur le terrain avec les Régions, faisant peser un risque de confusion entre les actions de chacun.

En cette année 2022 dédiée à la Jeunesse européenne, et alors que la programmation 2021-2027 de l'Agence est en très forte croissance budgétaire, cette décision n'est pas entendable !

C'est la raison pour laquelle Mme Carole Delga, Présidente de Régions de France et de la Région Occitanie, a demandé ce jour à M. Pap NDIAYE, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui exerce la tutelle de l'Agence, et à Mme Nelly FESSEAU, directrice nouvellement désignée de l'Agence, d'annuler ce marché, afin qu'il puisse être retravaillé en bonne intelligence avec les acteurs territoriaux déjà engagés pour la mobilité européenne des jeunes. Le maintien de ce marché engagerait fortement la crédibilité de l'Agence Erasmus + Education & Formation à vouloir travailler avec les collectivités, et le dynamisme du partenariat engagé entre Régions de France et l'Agence.

Les Régions ont développé, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses d'accompagnement de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international, en partenariat avec les acteurs compétents. Avant la crise sanitaire, elles y consacraient d'ailleurs chaque année plus de 50M€ d'aide (plus de 45 000 jeunes accompagnés).

Dans ce cadre, et au titre du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, l'Agence Erasmus+ Education & Formation et Régions de France avaient souhaité renforcer leur coopération jusqu'en 2027, en signant un nouveau partenariat le 18 mai dernier. L'objectif est clair: aller à la rencontre des bénéficiaires et développer l'accès au programme Erasmus+ pour les publics de tous horizons. A terme, l'enjeu est d'offrir aux citoyens l'opportunité d'acquérir des compétences précieuses pour leur insertion sociale et professionnelle, lors d'une expérience de mobilité à l'étranger. Concrètement, la convention de partenariat prévoit notamment une collaboration étroite autour de l'expérimentation des Bureaux



Territoriaux Erasmus+, engagée par l'Agence Erasmus+ en 2021, lancée sans harmonisation préalable avec l'action des collectivités territoriales.

A propos de Régions de France :

Régions de France est l'institution regroupant les régions françaises. Elle est la voix des Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes, et promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale. Régions de France organise également la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions, et constitue un centre de ressources pour les élus régionaux et leurs techniciens.

Les Régions ont développé, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses d'accompagnement de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international, en partenariat avec les acteurs compétents. Avant la crise sanitaire, elles y consacraient d'ailleurs chaque année plus de 50M€ d'aide (plus de 45 000 jeunes accompagnés).

Dans ce cadre, et au titre du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, l'Agence Erasmus+ Education & Formation et Régions de France avaient souhaité renforcer leur coopération jusqu'en 2027, en signant un nouveau partenariat le 18 mai dernier. L'objectif est clair : aller à la rencontre des bénéficiaires et développer l'accès au programme Erasmus+ pour les publics de tous horizons. A terme, l'enjeu est d'offrir aux citoyens l'opportunité d'acquérir des compétences précieuses pour leur insertion sociale et professionnelle, lors d'une expérience de mobilité à l'étranger. Concrètement, la convention de partenariat prévoit notamment une collaboration étroite autour de l'expérimentation des Bureaux Territoriaux Erasmus+, engagée par l'Agence Erasmus+ en 2021, lancée sans harmonisation préalable avec l'action des collectivités territoriales.